

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du Mardi 29 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Monsieur Loïc LALYS, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons, pour sa séance.

Date de la convocation :

17 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	19	0	19

Sous la Présidence de M. Loïc LALYS, président du SITUS

Présents : Mme BERGÉ Séverine, Mme HARDY Claudia, Mme LALUC Sylvie, Mme MARTIN Nathalie, Mme VOYEUX Eliane, M. BÉZIN Jean-Marc, M. BOURGEOIS Guillaume, M. CHOQUENET Vincent, M. COUTEAU Jean-Marie, M. COUVREUX Claude, M. DESUMEUR Alex, M. FAUCON Emilien, M. LALYS Loïc, M. MADIOT Claude, M. MARCHAL Jean-Bernard, M. NIVART Jean-Luc, M. PHILIPON Vincent, M. ROUTIER Thierry, M. WALLE Dominique

Secrétaire de séance : M. BÉZIN Jean-Marc

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mme ZINE EL ABIDINE Aziza

Personnel de la ville de SOISSONS : M. Arnaud BELAN, M. Fabrice PIERRE-ABELE

Les absents sont excusés

**Exploitation des Transports Urbains (TUS) – Procédure
avec négociation – Attribution****Rapport****N°12**

Onze communes du ressort territorial des transports urbains saisonniers sont actuellement desservies par le Transport urbain. Le 28 novembre 2016, à la suite d'une procédure d'appel d'offres, le S.I.T.U.S a confié l'exploitation des lignes TUS à TRANSDEV CAP. Le marché conclu prendra fin le 30 juin 2025.

Le 15 mars 2024, dans la perspective de l'échéance du marché en cours et en vue de le renouveler, le Comité Syndical du S.I.T.U.S a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la commande publique.

Dans le cadre de cette procédure de passation, le SITUS s'est fait accompagner d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage. Ainsi, l'ensemble de la procédure et le dossier de consultation ont été élaborés par le cabinet OLIVIER DARMON CONSULTANTS conformément à la délibération n°5 du 15 mars 2024.

Cette procédure a été engagée le 25 novembre 2024 par un avis d'appel public à la concurrence publié au Journal officiel de l'Union Européenne, au bulletin officiel des Annonces de marchés publics ainsi que sur le site internet « marchesonline.com ».

La date limite de réception des offres était fixée au jeudi 16 janvier 2025 à 12h00.

Seul l'opérateur sortant, TRANSDEV CAP, a déposé un dossier de candidature et une offre sur cette plateforme.

L'appel d'offres ouvert a été déclaré sans suite par décision de M. le Président car le montant de l'offre dépassait très nettement les crédits alloués au marché établis avant la publication du D.C.E. et dûment inscrits dans l'avis de marché.

Le marché a été relancé sous la forme d'une procédure avec négociation le 21 février 2025.

À la suite d'un courrier d'invitation adressé par le S.I.T.U.S. le 21 février 2025 à l'unique candidat, TRANSDEV CAP, une séance de négociation s'est déroulée le 27 février 2025 dans les locaux du syndicat.

Le 20 mars 2025 TRANSDEV CAP remettait une seconde offre.

Après analyse de cette proposition, Monsieur le Président du S.I.T.U.S. a décidé de clore la phase de négociation.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 29 avril 2025 à 16h30 et a décidé d'attribuer le marché Exploitation des transports urbains à la société TRANSDEV CAP, pour un montant de 10 174 175.37 € sur une durée de quatre ans.

Les conditions de ce marché sont définies dans l'acte d'engagement, le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) et dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P).

Les membres du Comité Syndical sont invités à prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, à autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société TRANSDEV CAP et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Les crédits nécessaires à l'exploitation du réseau de transport urbain seront inscrits au budget de chaque année.

Avis favorable des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Prennent acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché relatif à « l'Exploitation des transports urbains » à la société TRANSDEV CAP pour un montant de 10 174 175.37 € sur 4 ans.
- Autorisent le Président du S.I.T.U.S à signer les dits marchés avec les entreprises ci-dessus mentionnées et d'accomplir les formalités subséquentes.

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 2 mai 2025

Pour extrait conforme,

Le Président

Loïc HAMS



Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 002-250204120-20250429-29042025_12-DE

